

# SE FORMER POUR AGIR



**irefe**

CATALOGUE  
DES FORMATIONS  
JURIDIQUES



**INSTITUT  
RÉGIONAL  
D'ÉTUDES,  
DE FORMATION  
ET D'EXPERTISES  
ÎLE-DE-FRANCE**







# ÉDITO

L'IREFE apporte aux acteurs du juridique, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux ou conseillers prud'homaux les savoirs et les compétences indispensables pour exercer leurs différents mandats.

En 2021, un nouveau parcours de formation est mis en place pour les défenseurs syndicaux dont le mandat a été renouvelé en 2020 : les formations initiales du défenseur syndical sont complétées par une nouvelle formation sur la procédure prud'homale qui se fera en commun avec les conseillers prud'hommes. Elle leur permettra de découvrir les éléments de la procédure des deux côtés de la barre.

L'IREFE a obtenu en 2020 la certification Qualiopi qui atteste que notre institut est un prestataire concourant, au travers de ses actions de formation, au développement de compétences reconnues au même titre que celles développées par l'activité professionnelle.

La qualité des formations suivies à l'IREFE vous permet donc de valoriser vos compétences acquises et de sécuriser votre parcours syndical.

Cette année, nous relançons un partenariat avec le CNAM afin de permettre à ceux qui le souhaitent de se lancer dans un parcours certifiant.

Venez vous former à l'IREFE, une équipe d'animateurs de formation expérimentés vous y attend !

**MICHÈLE BERRADA,  
SECRÉTAIRE RÉGIONALE  
EN CHARGE DU JURIDIQUE**



**CATALOGUE DE L'IREFE**  
*SE FORMER POUR AGIR*  
Formations juridiques 2021

---

**DIRECTION**  
Pascale Lukas  
pascale.lukas@irefe.fr

---

**CRÉATION GRAPHIQUE**  
Frantz Louviot  
www.frantzdesigner.com

---

**PHOTOGRAPHIES**  
Sylvaine Azzouni

---

**MAQUETTISTE-GRAPHISTE**  
Sylvaine Azzouni

---

**RÉDACTION - RÉVISION**  
Pascale Lukas, Judith Boumendil,  
Olivier Dacheux

---

**IMPRESSION**  
OBR  
33 rue de la Côte  
54000 NANCY

---

**irefe**

**INSTITUT RÉGIONAL  
D'ÉTUDES,  
DE FORMATION  
ET D'EXPERTISES**

DÉCLARATION OF 1175 080 40 75

AGRÈMENT CSE ÉCONOMIQUE/CE 84 1511  
AGRÈMENT CSE SSCT/CHSCT 85 808

DÉLÉGATION ICEFS/ISEFOJ  
PROCESSUS CERTIFIÉ QUALIOPI

78 rue de Crimée 75019 PARIS  
Tél 01 42 03 05 05  
[contact@irefe.fr](mailto:contact@irefe.fr)

**WWW.IREFE.COM**

# PRÉSENTATION

---

08

- 08 UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE
- 09 UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
- 10 LES LOCAUX
- 12 LES AGRÉMENTS DE L'IREFE
- 13 LES PARTENAIRES DE L'IREFE

# FORMATIONS

---

18

- 18 SOMMAIRE DES FORMATIONS
- 20 FORMATIONS ESSENTIELLES DU DROIT
- 21 FORMATIONS INITIALES  
DES ACTEURS DU JURIDIQUE
- 25 FORMATIONS ASSOCIÉES AU MANDAT  
DE CONSEILLER PRUD'HOMME
- 32 FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES
- 30 FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL
- 41 REPÉRER LES FORMATIONS POUR  
VALORISER SES COMPÉTENCES
- 42 VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

# DÉMARCHES

---

43

- 43 COMMENT PARTIR EN FORMATION ?
- 46 SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION
- 47 DEMANDE D'INSCRIPTION
- 49 MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ
- 50 CALENDRIER 2021 DES FORMATIONS
- 52 CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

Créé en 1983, l'IREFE est l'institut de formation de la CFDT en Île-de-France. Il a pour mission de contribuer au développement des compétences des adhérents et militants CFDT dans les entreprises et les administrations. L'IREFE est un organisme de formation reconnu dans le domaine de la formation des représentants du personnel et certifié Qualiopi.

# UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

8

*POUR PERMETTRE À CHACUN D'INTÉGRER LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE SON MANDAT, L'IREFE PRIVILÉGIE UNE PÉDAGOGIE ACTIVE, BASÉE SUR LA PARTICIPATION DES STAGIAIRES. TRAVAUX DE GROUPE, RECHERCHE DOCUMENTAIRE, MISES EN SITUATION ALTERNENT AVEC DES APPORTS DE CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES.*

Partant de la réalité des stagiaires, le contenu des formations privilégie l'acquisition de méthodes de travail et laisse une large place au partage d'expériences favorisé par la diversité des secteurs d'activité des participants.



*L'ANIMATION DES STAGES EST EN PARTIE ASSURÉE PAR DES ANIMATEURS DE FORMATION, MILITANTS CFDT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT. CES ANIMATEURS SONT FORMÉS ET SUIVIS PAR L'IREFE. SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR L'ANIMATION, CONTACTEZ MURIELLE PÉAN AU 01 42 03 84 25.*



# UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Les formateurs consultants de l'IREFE qui conçoivent les formations conjuguent une expérience des mandats représentatifs et une spécialisation dans différentes disciplines (pédagogie, droit, sciences humaines et communication).

Cette double compétence permet de proposer des formations alliant pratique et théorie s'inscrivant dans une pédagogie active.

Des experts interviennent dans les formations en fonction des besoins : ergonomes, juristes, experts-comptables, économistes, avocats en droit du travail, conseillers prud'homains, inspecteurs du travail et référents handicap.

## ASSISTANTES-GESTIONNAIRES DE FORMATION

**Isabelle  
DE OLIVEIRA**

Assistante-gestionnaire de formation

**Muriel  
ROUSSARIE**

Assistante-gestionnaire de formation

**Murielle  
PÉAN**

Assistante-gestionnaire de formation  
en charge des animateurs & intervenants

## FORMATEURS-CONSULTANTS

**Franck  
ALBERICI**

Formateur  
Consultant

**Geneviève  
BARBE**

Formatrice  
Consultante

**Jean-Yves  
BÉLATY**

Formateur  
Consultant

**Frédéric  
CLIN**

Formateur  
Consultant

**Pascale  
LUKAS**

Directrice de l'IREFE

**FORMATEURS OCCASIONNELS : INSPECTEURS DU TRAVAIL, COMÉDIENNE  
FORMATRICE, PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL SPÉCIALISTE EN DROIT, DROIT  
SOCIAL, EXPERT EN CSE.**

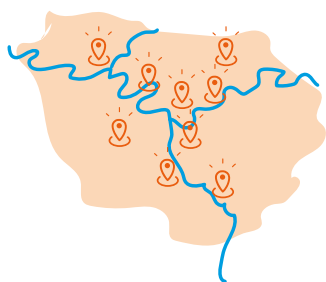
**UNE ÉQUIPE DE 30 ANIMATEURS DE FORMATION SYNDICALE ALLIÉ  
MILITANTISME ET PROFESSIONNALISME POUR VOUS ACCOMPAGNER  
DANS VOS APPRENTISSAGES.**

# DES LOCAUX CONFORTABLES

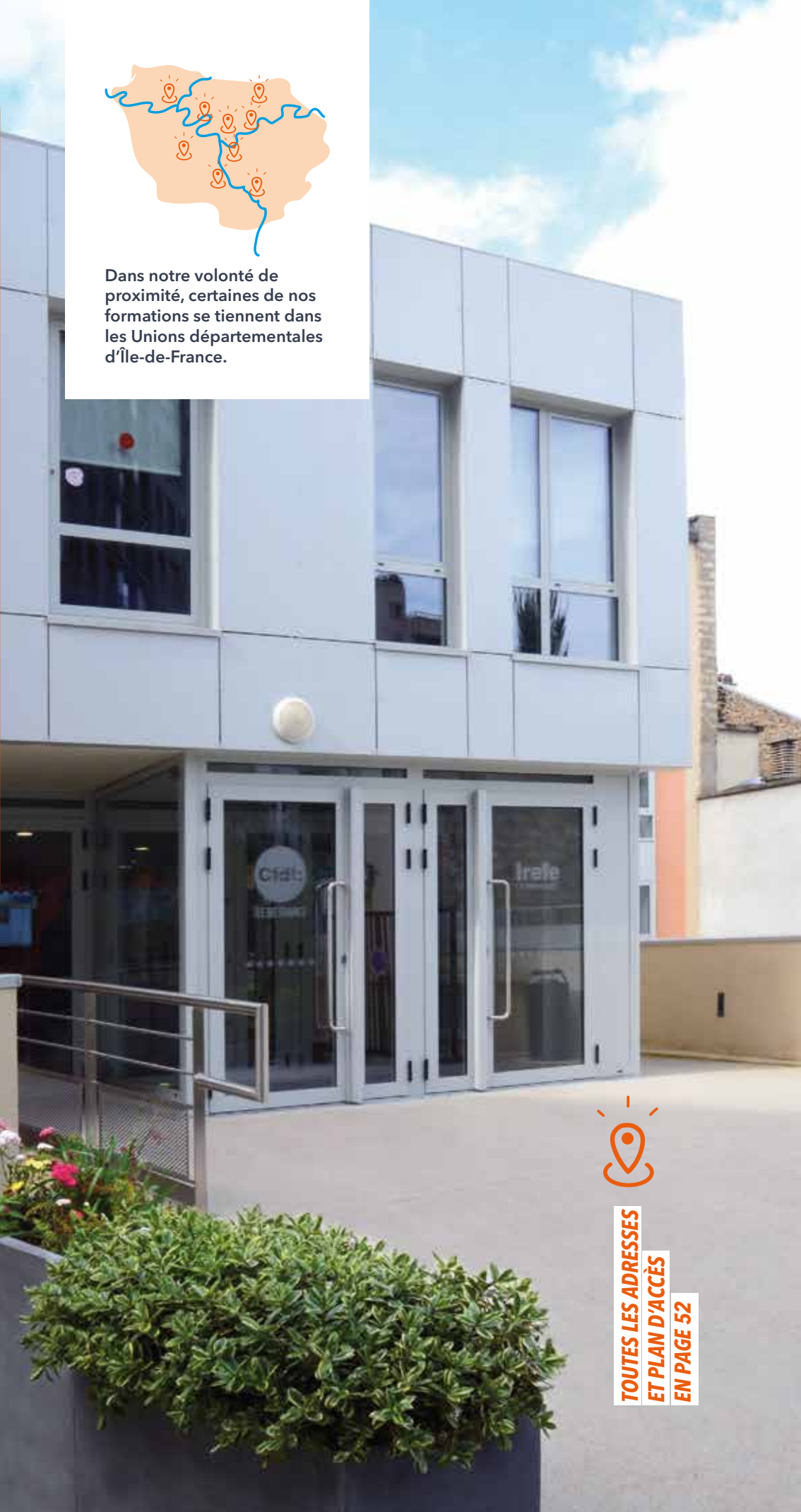
**SITUÉ EN FACE DU PARC DES BUTTES-CHAUMONT, L'IMMEUBLE DE L'IREFE EST EN RETRAIT DE LA RUE DE CRIMÉE ET À L'ABRI DES BRUITS DE LA VILLE.**

**DANS DES SALLES SPACIEUSES, L'ÉQUIPE DE L'IREFE ANIME LES FORMATIONS POUR PLUS DE 2000 STAGIAIRES CHAQUE ANNÉE.**





Dans notre volonté de proximité, certaines de nos formations se tiennent dans les Unions départementales d'Île-de-France.



**TOUTES LES ADRESSES  
ET PLAN D'ACCÈS  
EN PAGE 52**

# LES AGRÉMENTS DE L'IREFE

**L'IREFE EST UN ORGANISME DE FORMATION ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 1175 080 40 75. L'IREFE BÉNÉFICIE DE TOUS LES AGRÉMENTS LUI PERMETTANT DE PROPOSER DES FORMATIONS POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET D'ÊTRE RECONNU PAR LES ACTEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CAR L'IREFE EST CERTIFIÉ QUALIOPi.**



**AGRÉMENTS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR DISPENSER LES FORMATIONS DES MEMBRES DES CHSCT ET DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUES PAR LA LOI.**

**AGRÉMENT CSE ÉCONOMIQUE 84 1511  
AGRÉMENT CSE SSCT 85 808**

LES STAGES CSE DE CE CATALOGUE BÉNÉFICIAINT DE L'UN DE CES DEUX AGRÉMENTS SONT IDENTIFIÉS PAR L'ICÔNE CI-CONTRE.



**AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS), PAR DÉLÉGATION DE L'INSTITUT CONFÉDÉRAL D'ÉTUDES ET DE FORMATION SYNDICALE DE LA CFDT.**

**DÉLÉGATION ICEFS, ARRÊTÉ DU 02/01/2019  
JO DU 06/01/2019.**



**AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION POUR LA FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES (ISEFOJ) DE LA CFDT.**

**DÉLÉGATION ISEFOJ, ARRÊTÉ DU 30/03/2018  
JO DU 4/04/2018.**



**SELON LES CAS, VOUS POUVEZ MOBILISER DIFFÉRENTS DROITS POUR PARTIR EN FORMATION ; REPORTEZ-VOUS À LA FIN DU CATALOGUE POUR EN SAVOIR PLUS OU TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE « COMMENT PARTIR EN FORMATION ? » ACCESSIBLE SUR IREFE.COM.**



# LES PARTENAIRES DE L'IREFE

*L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour adultes. Membre du service public de l'emploi, l'Afpa propose des formations qualifiantes sanctionnées par un titre professionnel du ministère du Travail.*



*Le Conservatoire national des arts et métiers est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français dédié à la formation pour adultes placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur.*



## CABINETS D'EXPERTISE CSE



*La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France est un organisme de Sécurité sociale qui intervient dans la prévention des risques professionnels.*



*L'Association de gestion de fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.*



*L'Institut des sciences sociales du travail (ISST) a été créé en 1951 sous la double égide de l'université de Paris I et du Ministère du travail. L'ISST est un lieu privilégié d'échange entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

# CONSEILS

## POUR SE FORMER

*LES RÈGLES RELATIVES À LA FORMATION SONT DIFFÉRENTES EN FONCTION DU MANDAT MAIS ÉGALEMENT EN FONCTION DES COMPÉTENCES DE CHAQUE MANDAT À ACQUÉRIR. L'IREFE VOUS PROPOSE UN PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ.*

### CONSEILLERS DU SALARIÉ

Le conseiller du salarié dispose d'un accès prioritaire à la formation pour les besoins de son mandat. Pour cela, il utilise le congé de formation économique, social et syndicale et l'employeur ne peut refuser son départ en formation. (cf. « Les étapes clés » du congé-formation p. 45).

L'IREFE vous propose une formation initiale au mandat de conseiller du salarié et des formations complémentaires, à choisir en fonction de vos besoins.

#### ATTENTION, LA FORMATION A UN COÛT

La CFDT prend en charge la formation initiale à votre mandat. En ce qui concerne les formations complémentaires, nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise ou comité social et économique.



<b>FINANCEMENT PAR</b>			
	<b>ENTREPRISE</b>	<b>CSE</b>	<b>SYNDICAT</b>
<b>1 JOUR</b>	<b>365 €</b>	<b>315 €</b>	<b>CONSULTEZ</b>
<b>2 JOURS</b>	<b>730 €</b>	<b>630 €</b>	<b>VOTRE</b>
<b>3 JOURS</b>	<b>1095 €</b>	<b>945 €</b>	<b>SYNDICAT</b>

## DÉFENSEURS SYNDICAUX



Chaque défenseur dispose de 12 jours de formation par mandat de quatre ans (cf. « Les étapes clés » du congé-formation p. 45). La formation est organisée autour d'un socle de base composé de trois formations et de formations complémentaires de spécialisation. Les formations complémentaires sont communes à celles des conseillers prud'hommes.



Certaines formations sont liées à la pratique du mandat, d'autres sont plus axées sur l'aspect juridique. Elles sont complémentaires. Il est également possible de suivre des sessions consacrées à l'acquisition des bases juridiques.

Pour ceux qui n'auraient aucune notion de droit du travail, nous vous recommandons de commencer par la session « Les fondamentaux du droit du travail » (p. 20).



La formation a un coût. Ce coût est pris en charge par la CFDT, via la CNAS. Afin de faire profiter le plus grand nombre de ce service, nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible si des circonstances vous empêchent de suivre la formation pour laquelle vous êtes inscrit.

## CONSEILLERS PRUD'HOMMES

La formation initiale obligatoire des conseillers prud'hommes est assurée par le ministère de la Justice sous la forme de trois jours en e-learning et de deux jours en présentiel. À partir de l'arrêté de nomination, chaque conseiller dispose de 18 mois pour suivre cette formation.



Chaque conseiller dispose de 36 jours de formation, dite continue, par mandat de quatre ans (cf. « Les étapes clés » du congé-formation p. 45). Dans ce cadre, l'IREFE vous propose un parcours de formation organisé autour d'un socle de base composé de trois formations et de formations complémentaires de spécialisation. Il est également prévu des formations associées pour certaines fonctions (président d'audience). Les formations complémentaires sont communes à celles des défenseurs syndicaux.



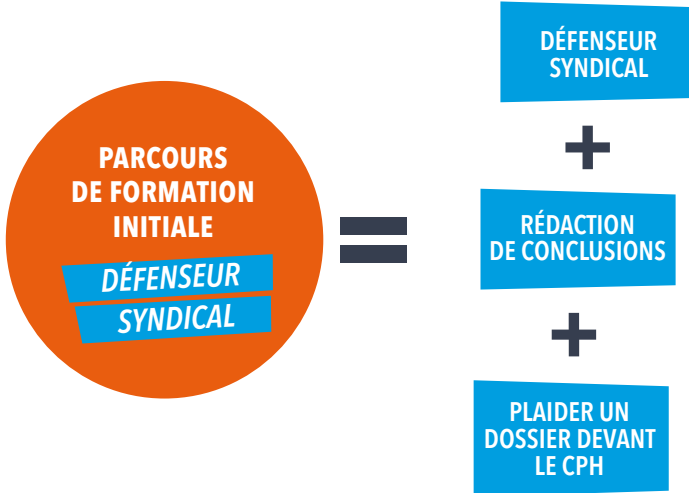
Certaines formations sont liées à la pratique du mandat, d'autres sont plus axées sur l'aspect juridique. Elles sont complémentaires. Il est également possible de suivre des sessions consacrées à l'acquisition des bases juridiques.



La formation a un coût. Ce coût est pris en charge par le ministère du travail. Afin de faire profiter le plus grand nombre de ce service, nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible si des circonstances vous empêchent de suivre la formation pour laquelle vous êtes inscrit.

# PARCOURS FORMATION DÉFENSEUR SYNDICAL

*UN SOCLE DE BASE POUR LE MANDAT  
DE DÉFENSEUR, À SUIVRE DANS L'ORDRE  
INDIQUÉ, ET SI POSSIBLE, RAPIDEMENT  
APRÈS LA NOMINATION.*



## DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SELON LES BESOINS DE CHACUN

- BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.30
- LA PREUVE P.31
- LE CONTRAT DE TRAVAIL P.32
- LE TEMPS DE TRAVAIL P.33
- LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE P.34
- LE RÉFÉRÉ P.35
- ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE P.36
- LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION P.37
- JOURNÉES DE FORMATION DES ACTEURS DU JURIDIQUE P.38

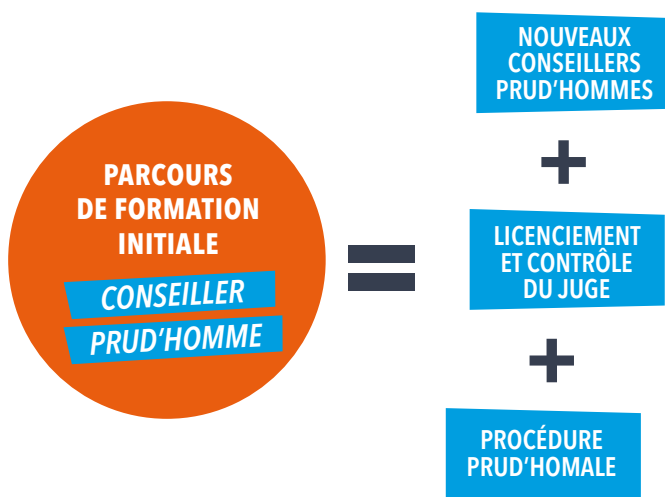
## SI BESOIN, DES FORMATIONS ESSENTIELLES DU DROIT

- LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL P.20



# PARCOURS FORMATION CONSEILLER PRUD'HOMME

UN SOCLE DE BASE POUR LE MANDAT  
DE CONSEILLER PRUD'HOMME.



## POUR LES PRÉSIDENTS D'AUDIENCE OU LES RÉFÉRISTES, DES FORMATIONS ASSOCIÉES

- PRÉSIDENT D'AUDIENCE P.27
- RÉDACTION DE DÉCISION P.28
- LE RÉFÉRÉ P.35

## DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SELON LES BESOINS DE CHACUN

- BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.30
- LA PREUVE P.31
- LE CONTRAT DE TRAVAIL P.32
- LE TEMPS DE TRAVAIL P.33
- LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE P.34
- ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE P.36
- LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION P.37
- JOURNÉES DE FORMATION DES ACTEURS DU JURIDIQUE P.38

# SOMMAIRE

## DES FORMATIONS JURIDIQUES DE L'IREFE

### FORMATION ESSENTIELLE DU DROIT

# 20

20 • LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL

### FORMATION INITIALE DES ACTEURS DU JURIDIQUE

# 21

#### CONSEILLER DU SALARIÉ

21 • CONSEILLER DU SALARIÉ

#### DÉFENSEUR SYNDICAL

22 • DÉFENSEUR SYNDICAL

23 • RÉDACTION DE CONCLUSIONS

24 • PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH

#### CONSEILLER PRUD'HOMME

25 • LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE

26 • PROCÉDURE PRUD'HOMALE

# 27

## FORMATIONS ASSOCIÉES AU MANDAT DE CONSEILLER CPH

---

- 27 • PRÉSIDENT D'AUDIENCE
- 28 • RÉDACTION DE DÉCISION
- 35 • LE RÉFÉRÉ

# 29

## FORMATION COMPLÉMENTAIRE DU CONSEILLER DU SALARIÉ

---

- 29 • ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ

# 30

## FORMATION COMPLÉMENTAIRE DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL

---

- 30 • BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION
- 31 • LA PREUVE
- 32 • LE CONTRAT DE TRAVAIL
- 33 • LE TEMPS DE TRAVAIL
- 34 • LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE
- 36 • ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE
- 37 • LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION
- 38 • JOURNÉES DE FORMATION DES ACTEURS DU JURIDIQUE

# LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL

1

JOUR

*LES MANDATÉS ET LES REPRÉSENTANTS  
DU PERSONNEL SONT SOUVENT  
CONFRONTÉS AUX RÈGLES RELATIVES  
AU CONTRAT DE TRAVAIL.  
CETTE JOURNÉE VOUS PERMETTRA D'AVOIR  
LES BASES JURIDIQUES NÉCESSAIRES.*

 **OBJECTIFS**

Connaître les bases du droit du travail

 **PRÉREQUIS**

Aucun prérequis (questionnaire préalable)

 **PUBLIC**

Secteur privé

 **PÉDAGOGIE**

Exposé

 **CONTENU**

- Introduction au droit
- Sources du droit du travail
- Hiérarchie des normes
- Contrat de travail : formation, exécution, rupture

 **MÉTHODE  
D'ÉVALUATION**

Questionnement continu

 **INTERVENANT**

Formateur-doctorant en droit /CNAM

3  
DATES



# CONSEILLER·E DU SALARIÉ

3

JOURS

*LE CONSEILLER DU SALARIÉ ASSISTE LE SALARIÉ LORS DE L'ENTRETIEN PRÉALABLE DANS LES ENTREPRISES DÉPOURVUES DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ACQUÉRIR LES REPÈRES VOUS PERMETTANT D'ACCOMPLIR AU MIEUX CETTE MISSION DANS L'INTÉRÊT DU SALARIÉ ACCOMPAGNÉ ET LE RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES.*

21



OBJECTIFS

- Appréhender le rôle du conseiller du salarié
- Situer le conseiller du salarié dans son environnement
- Identifier le cadre de l'entretien préalable



PRÉREQUIS

Exercer le mandat de conseiller du salarié CFDT



PUBLIC

Conseiller du salarié CFDT



PÉDAGOGIE

Active



CONTENU

- Le statut du conseiller du salarié
- Les missions du conseiller du salarié
- Les différents modes de rupture du contrat de travail
- La procédure de licenciement
- La rupture conventionnelle
- L'accompagnement du salarié
- L'assistance du salarié pendant l'entretien
- L'information du salarié après l'entretien



MÉTHODE  
D'ÉVALUATION

Exercices individuels et mises en situation



INTERVENANTS

Animateurs de formation

**PROGRAMMATION AVEC  
LES UNIONS DÉPARTEMENTALES LORS  
DES RENOUVELLEMENTS DE MANDATS**

FORMATION INITIALE DES ACTEURS DU JURIDIQUE  
DÉFENSEUR SYNDICAL

# DÉFENSEUR SYNDICAL

# 3

JOURS

*LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ POUR ASSISTER, CONSEILLER ET ASSURER LA DÉFENSE DU SALARIÉ DEVANT LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE. CETTE FORMATION INITIALE DE TROIS JOURS VOUS PERMETTRA DE MIEUX APPRÉHENDER VOTRE RÔLE POUR POUVOIR CONSTRUIRE LE DOSSIER DE DÉFENSE DU SALARIÉ.*

 OBJECTIFS

- Situer le rôle et les missions du défenseur syndical
- Découvrir les grandes étapes de la préparation d'un dossier de défense

 PRÉREQUIS

Exercer le mandat de défenseur syndical CFDT

 PUBLIC

Défenseur syndical CFDT

 PÉDAGOGIE

Étude de cas, observation, exposés, analyse, échange de pratiques

 CONTENU

- Rôle et statut du défenseur syndical
- Déontologie
- Relations avec l'adhérent
- Parcours d'un dossier de l'introduction de la demande à l'exécution
- Analyse et construction du dossier
- Requête introductive d'instance
- Plaidoirie aux prud'hommes

 MÉTHODE D'ÉVALUATION

Exercices individuels et en groupes

 INTERVENANTS

Animateurs de formation – Responsable juridique de la CFDT Île-de-France

# 3

DATES

26 AU 28  
JANV.

12 AU 14  
AVR.

15 AU 17  
SEPT.

# RÉDACTION DE CONCLUSIONS

3

JOURS

*MÊME SI LES CONCLUSIONS NE SONT PAS OBLIGATOIRES, IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ D'EN ÉCRIRE POUR UN DOSSIER DE DÉFENSE. CE STAGE VOUS INVITE À PRENDRE EN COMPTE LA PRATIQUE DE L'ÉCRIT ET DU RAISONNEMENT JURIDIQUE NÉCESSAIRES À LEUR RÉDACTION. IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION INITIALE « DÉFENSEUR SYNDICAL ».*

23



OBJECTIFS

- S'approprier le raisonnement juridique
- Acquérir les règles de base de la rédaction des conclusions
- S'entraîner à la rédaction en fait et en droit



PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation initiale de Défenseur syndical



PUBLIC

Défenseur syndical



PÉDAGOGIE

Travaux de groupe, exposés, mise en situation



CONTENU

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- La structure de l'écrit juridique
- Le mécanisme du raisonnement juridique
- Stratégie et argumentation en fait et en droit



MÉTHODE  
D'ÉVALUATION

Exercices individuels



INTERVENANT

Formateur

3  
DATES



# PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH








# 3

## JOURS

*LA PROCÉDURE ÉTANT ORALE, UNE GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DU DÉFENSEUR PASSE PAR LA PLAIDOIRIE.*

*CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE PRENDRE VOTRE PLACE DE DÉFENSEUR LORS DE L'AUDIENCE PRUD'HOMALE.*

*IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « RÉDACTION DE CONCLUSIONS ».*

 <b>OBJECTIFS</b>	S'approprier les techniques de la plaidoirie
 <b>PRÉREQUIS</b>	Avoir suivi la formation Rédaction de conclusions
 <b>PUBLIC</b>	Défenseur syndical
 <b>PÉDAGOGIE</b>	Partage d'expériences, exposés, exercices, mise en situation
 <b>CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bases de la communication orale</li> <li>– Attitude à l'audience</li> <li>– Construction de la plaidoirie</li> </ul>
 <b>MÉTHODE D'ÉVALUATION</b>	Exercices individuels
 <b>INTERVENANT</b>	Formateur

# 3

## DATES





# LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE

3

JOURS

*UNE GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DU CONSEILLER PRUD'HOMME RELÈVE DE L'APPRÉCIATION DES MOTIFS DU LICENCIEMENT. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'AVOIR LES REPÈRES NÉCESSAIRES À LA QUALIFICATION DES FAITS CONDUISANT À LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.*

25



OBJECTIFS

- Façonner son rôle de juge-militant
- Décomposer l'appréciation des motifs de licenciement
- Identifier les cas de licenciement prohibés et leurs conséquences



PRÉREQUIS

Exercer le mandat de CPH ou de défenseur syndical CFDT (avoir suivi la formation de base)



PUBLIC

CPH



PÉDAGOGIE

Travaux de groupe, étude de cas, exposés



CONTENU

- L'acte de juger
- La nécessité d'une cause réelle et sérieuse
- Le motif de licenciement
- La qualification du licenciement
- Les cas de nullité
- La procédure de licenciement
- Requalification des autres modes de rupture
- Conditions de validité des transactions



MÉTHODE  
D'ÉVALUATION

Étude de cas individuel et en groupes



INTERVENANTS

Animateurs de formation

3  
DATES

15 AU 17  
MARS

19 AU 21  
MAI

11 AU 13  
OCT.

# PROCÉDURE PRUD'HOMALE

# 3

JOURS

COMME TOUS LES CONTENTIEUX, LE PROCÈS PRUD'HOMAL EST RÉGI PAR DES RÈGLES QUI GARANTISSENT AUX PARTIES L'ÉGALITÉ DE LEURS DROITS DEVANT LA JUSTICE. CETTE FORMATION EST INDISPENSABLE AU **PRÉSIDENT D'AUDIENCE** QUI DOIT VEILLER AU RESPECT DE CES RÈGLES. ELLE EST ÉGALEMENT UTILE AUX ASSESSEURS QUI POURRONT AINSI PESER SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS.



#### OBJECTIFS

- Identifier l'importance d'un cadre procédural
- Repérer les règles qui s'imposent aux parties et au juge
- Appréhender les complications de l'instance



#### PRÉREQUIS

Parcours formation initiale CPH



#### PUBLIC

CPH



#### PÉDAGOGIE

Travaux de groupe, exposés, jeu



#### CONTENU

- Principes généraux de l'action en justice
- Déroulement de l'instance prud'homale
- Assistance et représentation des parties
- Oralité
- Exceptions de procédure
- Fins de non-recevoir
- Demandes incidentes



#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

Exercices individuels



#### INTERVENANT

Formateur

# 3

DATES

03 AU 05  
MAI

13 AU 15  
SEPT.

08 AU 10  
NOV.

# PRÉSIDENT D'AUDIENCE

2

JOURS

*QUEL EST LE RÔLE EXACT DU PRÉSIDENT  
D'AUDIENCE ? QUELLES SONT LES LIMITES  
DE SES POUVOIRS ?  
POUR ASSURER PLEINEMENT LES DIFFÉRENTES  
FACETTES DE VOTRE RÔLE DE PRÉSIDENT  
D'AUDIENCE, VOUS VOUS APPUIEREZ  
SUR LES APPORTS DE CETTE FORMATION.*



OBJECTIFS

- Identifier l'étendue de la fonction du président d'audience
- Investir le statut de président d'audience CFDT



PRÉREQUIS

Être CPH Président d'audience



PUBLIC

CPH



PÉDAGOGIE

Étude de cas, observation, mise en situation, analyse, échange de pratiques



CONTENU

- Place du président
- Moyens du président
- Relations avec les autres acteurs
- Préparation de l'audience
- Suivi d'une audience et observation
- Police de l'audience
- Organisation du délibéré



MÉTHODE  
D'ÉVALUATION

Exercices individuels



INTERVENANTS

Animateurs de formation

3  
DATES



FORMATION ASSOCIÉE  
AU MANDAT DE CONSEILLER PRUD'HOMME

# RÉDACTION DE DÉCISION

3  
JOURS

*CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉCOMPOSER LES ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION D'UNE DÉCISION DE JUSTICE EN INTÉGRANT LE MÉCANISME DU RAISONNEMENT JURIDIQUE.*

*IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI AU PRÉALABLE LA FORMATION « PRÉSIDENT D'AUDIENCE ».*



- Identifier les enjeux de la rédaction des décisions
- Acquérir les règles de base de la rédaction des jugements
- Situer la place de la transcription des faits et des moyens des parties
- S'entraîner à la motivation en faits et en droit



Avoir suivi la formation Président d'audience



CPH



Travaux de groupe, exposés, mise en situation



- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- Le contenu d'une décision de justice
- La structure de l'écrit juridique
- La place des déclarations des parties
- Le mécanisme du raisonnement juridique



Exercices individuels



Formateur

3  
DATES

10 AU 12  
MARS

14 AU 16  
JUN

06 AU 08  
DÉC.

# ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS

6

**JOURS**  
2 SESSIONS  
DE 3 JOURS

*VOUS ÊTES SOLLICITÉ AU QUOTIDIEN PAR LES SALARIÉS SUR DES QUESTIONS JURIDIQUES. LE DROIT DU TRAVAIL EST UN OUTIL POUR VOTRE ACTION. CE CYCLE DE FORMATION DE SIX JOURS VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL VOUS ORGANISEZ LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES SALARIÉS ET DES ADHÉRENTS CFDT. VOUS DEVEZ ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DEPUIS AU MOINS UN MANDAT.*

29



**OBJECTIFS**

- Acquérir les connaissances de base du droit du travail
- Construire une pratique dans l'utilisation du droit du travail pour défendre les salariés



**PRÉREQUIS**

Exercer le mandat de représentant du personnel.  
Connaissances de base du droit : se référer au programme de la formation « Les fondamentaux du droit du travail »



**PUBLIC**

Secteur privé



**PÉDAGOGIE**

Échange de pratiques, étude de documents, étude de cas, apports théoriques



**CONTENU**

- Bases et principes du droit du travail
- Contrat de travail : CDI, CDD...
- Modification du contrat de travail
- Causes et ruptures du contrat de travail
- Statut des travailleurs en situation de handicap
- Préparation de l'entretien et de l'assistance du salarié
- Droits à l'assistance de l'adhérent CFDT



**MÉTHODE  
D'ÉVALUATION**

Exercices individuels, étude de cas et quizz



**INTERVENANTS**

Formateur – Inspecteur du travail – Conseillers prud'hommes

3

**DATES**

10 AU 12 FÉV.  
31 AU 02  
MARS/AVR.

17 AU 19 MAI  
14 AU 16 JUIN

04 AU 06 OCT.  
08 AU 10 NOV.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE  
DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL

# BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

3  
JOURS

*CONCILIER, PRENDRE DES MESURES PROVISOIRES, METTRE L'AFFAIRE EN L'ÉTAT D'ÊTRE JUGÉE... LE CONSEILLER PRUD'HOMME SIÉGEANT EN BCO A DE NOMBREUSES MISSIONS. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'APPROFONDIR LE RÔLE DE CHACUN LORS DE CETTE AUDIENCE QUI EST, POUR LA CFDT, UNE ÉTAPE PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE DU PROCÈS PRUD'HOMAL. POUR LES DÉFENSEURS, IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL » AU PRÉALABLE.*



**OBJECTIFS**

- Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
- Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO



**PRÉREQUIS**

Exercer le mandat de CPH ou de défenseur syndical CFDT (avoir suivi la formation initiale)



**PUBLIC**

Acteurs du procès prud'homal CFDT



**PÉDAGOGIE**

Exposés, étude de cas, travaux de groupe, jeu de rôle



**CONTENU**

- Saisine et comparution des parties
- Les meilleures conditions pour concilier
- La mise en état
- Les mesures d'instruction
- Les mesures provisoires
- L'ordonnance
- L'orientation



**MÉTHODE  
D'ÉVALUATION**

Exercices individuels ou en groupes



**INTERVENANTS**

Animateurs de formation

3  
DATES



# LA PREUVE

3  
JOURS

**UN DROIT N'EXISTE QUE S'IL EST PROUVÉ.  
MAIS QUI DOIT PROUVER QUOI ?  
CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE MIEUX  
SITUER LA CHARGE DE LA PREUVE ET LE RÔLE  
DU JUGE AINSI QUE D'APPRÉHENDER LES RÈGLES  
DE RECEVABILITÉ DES PREUVES.  
POUR LES CONSEILLERS, IL EST NÉCESSAIRE  
D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « LICENCIEMENT ET  
CONTRÔLE DU JUGE » ET POUR LES DÉFENSEURS,  
LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL ».**



OBJECTIFS

- Aborder la notion de preuve
- Approfondir la notion de charge de la preuve
- Identifier le rôle du juge dans l'administration de la preuve



PRÉREQUIS

Pour les CPH : avoir suivi « Licenciement et contrôle du juge »  
Pour les défenseurs : avoir suivi la formation initiale de  
défenseur



PUBLIC

Acteurs du procès prud'homal



PÉDAGOGIE

Étude de cas, exposés, analyse d'arrêtés



CONTENU

- Le régime de la preuve au civil
- L'analyse des attestations
- La charge de la preuve
- Les présomptions
- Les aménagements de la charge de la preuve
- Les pouvoirs du juge dans la recherche de la preuve
- Les mesures d'instruction



MÉTHODE  
D'ÉVALUATION

Études de cas



INTERVENANTS

Animateurs de formation

3  
DATES



FORMATION COMPLÉMENTAIRE  
DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL

# LE CONTRAT DE TRAVAIL

# 2

JOURS

*LA QUESTION DU CONTRAT DE TRAVAIL EST DE PLUS EN PLUS SOURCE DE LITIGES. LORS DE CETTE FORMATION NOUS ABORDERONS LA NAISSANCE ET LA VIE DU CONTRAT DE TRAVAIL, MAIS ÉGALEMENT LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECONNAISSANCE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL. **POUR LES DÉFENSEURS SYNDICAUX, IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL » AU PRÉALABLE.***



**OBJECTIFS**

Connaître les différentes formes de contrat de travail



**PRÉREQUIS**

Exercer le mandat de CPH ou de défenseur syndical CFDT (avoir suivi la formation initiale)



**PUBLIC**

Acteurs du procès prud'homal



**PÉDAGOGIE**

Étude de cas, exposés, analyse de documents



**CONTENU**

- Les différentes formes de contrat de travail
- Les règles applicables au temps de travail
- Les règles du temps partiel
- Les contrats à durée indéterminée spécifiques
- Les contrats courts
- Les contrats liés à la formation professionnelle



**MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Exercices individuels et en groupes



**INTERVENANTS**

Animateurs de formation

# 2

DATES







# LE TEMPS DE TRAVAIL

# 3

JOURS

*DE PLUS EN PLUS DE LITIGES SONT LIÉS  
À LA DURÉE DU TRAVAIL. EXISTENCE D'HEURES  
SUPPLÉMENTAIRES, TEMPS PARTIEL,  
CONVENTION DE FORFAIT, DROIT AUX CONGÉS...  
AUTANT DE THÈMES QUE NOUS TRAITERONS  
DANS CETTE FORMATION.*



OBJECTIFS

- Clarifier l'idée de durée du travail
- Appréhender la notion de répartition et d'aménagement du temps de travail
- Faire le point sur les repos et congés



PRÉREQUIS

Exercer le mandat de CPH et/ou de défenseur syndical



PUBLIC

Acteurs du procès prud'homal



PÉDAGOGIE

Exposés, étude de cas, travaux de groupe



CONTENU

- Architecture du Code du travail en matière de temps de travail
- Durée du travail
- Temps de travail effectif
- Heures supplémentaires
- Convention de forfait
- Temps partiel
- Répartition du temps de travail
- Repos et congés



MÉTHODE  
D'ÉVALUATION

Exercices individuels et en groupes



INTERVENANTS

Animateurs de formation

# 2

DATES

31 AU 02  
MAI/JUIN

30 AU 02  
NOV./DÉC.

# LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

# 3

## JOURS

**LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE OBÉIT À DES RÈGLES STRICTES, TANT SUR LA FORME QUE SUR LE FOND. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ANALYSER LES SITUATIONS ET DE VÉRIFIER L'EXISTENCE D'UNE CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE LORS DE LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES. IL EST NÉCESSAIRE D'ÊTRE EXPÉRIMENTÉ DANS SON MANDAT DE CONSEILLER PRUD'HOMME OU DE DÉFENSEUR SYNDICAL.**



### OBJECTIFS

- Définir le motif économique du licenciement
- Identifier les spécificités juridiques du licenciement économique
- Analyser des situations de licenciement économique



### PRÉREQUIS

Exercer le mandat de CPH ou de défenseur syndical CFDT (avoir suivi la formation initiale)



### PUBLIC

CPH ou défenseur syndical expérimenté



### PÉDAGOGIE

Alternance d'étude de cas et d'exposés



### CONTENU

- Définition du motif économique
- Élément matériel et élément causal
- Difficultés économiques
- Sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise
- Procédure de licenciement
- Obligation de reclassement
- Indemnisation



### MÉTHODE D'ÉVALUATION

Étude de cas



### INTERVENANTS

Animateurs de formation

# 2

## DATES



# LE RÉFÉRÉ

3  
JOURS

*SOUVENT CONSIDÉRÉ COMME LE JUGE DE L'ÉVIDENCE, LE JUGE DES RÉFÉRÉS EST AUSSI CELUI DU TROUBLE MANIFESTEMENT ILLICITE. IL EST ÉGALEMENT DE PLUS EN PLUS AMENÉ À STATUER AU FOND EN PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE. QUE VOUS SOYEZ CONSEILLER PRUD'HOMME SIÉGEANT EN RÉFÉRÉ OU DÉFENSEUR SYNDICAL, CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ÊTRE À LA FOIS EFFICACE ET RESPECTUEUX DES DROITS DU JUSTICIABLE.*

*CETTE FORMATION EST RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS ÉLUS EN RÉFÉRÉ ET AUX DÉFENSEURS SYNDICAUX.*



**OBJECTIFS**

- Découvrir le cadre juridique des référés
- Identifier les pouvoirs du juge des référés



**PRÉREQUIS**

Être CPH en référé ou défenseur syndical (avoir suivi la formation initiale)



**PUBLIC**

Acteurs du procès prud'homal



**PÉDAGOGIE**

Exposés, étude de cas, travaux de groupe



**CONTENU**

- L'environnement des référés
- La procédure en référé
- L'urgence
- L'évidence
- Le trouble manifestement illicite
- Le référé probatoire
- Procédure accélérée au fond devant le juge des référés
- La contestation des décisions du médecin du travail



**MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Exercices individuels



**INTERVENANTS**

Animateurs de formation

1  
DATE

10 AU 12  
FÉV.

# ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

1

JOUR

*LES AVOCATS DU RÉSEAU « AVEC »  
VOUS INFORMENT DES ÉVOLUTIONS  
DE LA JURISPRUDENCE AU COURS  
DE DEUX RENCONTRES PAR AN.*



PREREQUIS

Exercer le mandat de CPH ou de défenseur syndical CFDT

2  
DATES



# LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

1

*LA JURISPRUDENCE DE LA COUR TIENT UNE PLACE IMPORTANTE DANS LES SOURCES DU DROIT. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'IDENTIFIER LES ARRÊTS IMPORTANTS ET DE RETROUVER LA RÈGLE DE DROIT DANS UN ARRÊT.*

JOUR

  
OBJECTIFS

Sélectionner l'essentiel d'un arrêt de la Cour de cassation

  
PRÉREQUIS

Exercer le mandat CPH ou défenseur syndical CFDT et avoir suivi le parcours de formation initiale

  
PUBLIC

Exercer le mandat CPH ou de défenseur syndical

  
PÉDAGOGIE

Exposés, recherche de jurisprudence, analyse d'arrêts

  
CONTENU

- Les voies de recours
- Recherche documentaire
- Différence entre arrêt de principe et arrêt d'espèce
- Vocabulaire
- Structuration des arrêts de cassation
- Structuration des arrêts de rejet

  
MÉTHODE  
D'ÉVALUATION

Analyse d'arrêts

  
INTERVENANT

Formateur

2  
DATES



# JOURNÉES DE FORMATION DES ACTEURS DU JURIDIQUE

2  
JOURS

---

*DEUX JOURNÉES PAR AN, ORGANISÉES  
AU FIL DES SAISONS, POUR APPROFONDIR  
UNE THÉMATIQUE.*

*À DESTINATION DES CONSEILLERS  
PRUD'HOMMES ET DES DÉFENSEURS  
SYNDICAUX, ELLES SONT ORGANISÉES  
AUTOUR D'UNE THÉMATIQUE JURIDIQUE  
CHOISIE EN FONCTION DE L'ACTUALITÉ.*

---

**LES INTERVENANTS, QU'ILS SOIENT  
AVOCATS, UNIVERSITAIRES OU  
SYNDICALISTES, SONT TOUJOURS  
DES SPÉCIALISTES DU THÈME TRAITÉ.**

2  
DATES

03  
JUN

04  
NOV.

# JOURNÉES DE FORMATION DES ACTEURS DU JURIDIQUE

*À DESTINATION DES CONSEILLERS  
PRUD'HOMMES ET DES DÉFENSEURS  
SYNDICAUX, ELLES SONT ORGANISÉES  
AUTOUR D'UNE THÉMATIQUE  
JURIDIQUE CHOISIE EN FONCTION  
DE L'ACTUALITÉ.*

Le 03.06.2021

Le 04.11.2021

# INTÉGRER L'ÉQUIPE DES ANIMATEURS DE FORMATION

*EN PLUS D'UNE ÉQUIPE DE FORMATEURS/  
CONCEPTEURS ET D'EXPERTS, UNE PARTIE DES  
FORMATIONS DE L'IREFE SONT DISPENSÉES PAR  
UNE ÉQUIPE DE 30 ANIMATEURS DE FORMATION.*

Ces animateurs de formation investissent, à côté de leur métier et de leur mandat de représentant du personnel et/ou syndical cédétiste, une troisième activité qui consiste à contribuer à la formation d'autres adhérents et militants CFTD en s'engageant à intégrer l'équipe des animateurs de formation de l'IREFE.

*POUR INTÉGRER CETTE ÉQUIPE,  
L'IREFE PROPOSE LE DISPOSITIF SUIVANT :*



*SI VOUS SOUHAITEZ VOUS Y INSCRIRE*

*Prenez rendez-vous auprès de Murielle Péan  
([murielle.pean@irefe.fr](mailto:murielle.pean@irefe.fr)) pour la première  
étape : l'entretien de présentation.*



# REPÉRER LES FORMATIONS POUR VALORISER SES COMPÉTENCES

*POUR VOUS AIDER À VALORISER LES COMPÉTENCES ACQUISES DANS VOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE LORS DE VOTRE ENTRETIEN PROFESSIONNEL (ARTICLE L6315-1), POUR L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION (ARTICLE L6112-4) OU VOTRE ENTRETIEN DE FIN DE MANDAT (ARTICLE L2141-5), NOUS VOUS PROPOSONS D'IDENTIFIER LES BLOCS DE COMPÉTENCES\* MOBILISÉS DANS LES FORMATIONS SUIVIES AVEC L'IREFE.*

BLOC DE COMPÉTENCES*	FORMATIONS DANS LESQUELLES VOUS TRAVILLEREZ SUR LES COMPÉTENCES DE CE BLOC	PAGES CATALOGUE
Conseiller et informer les salariés sur des questions juridiques et proposer des solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conseiller du salarié</li> <li>– Défenseur syndical</li> <li>– Licenciement et contrôle du juge</li> <li>– Assistance juridique des salariés</li> <li>– Le contrat de travail</li> <li>– Le temps de travail</li> <li>– Licenciement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>21</li> <li>22</li> <li>25</li> <li>29</li> <li>32</li> <li>33</li> <li>34</li> </ul>
Analyser une situation et apporter une solution juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Licenciement et contrôle du juge</li> <li>– La preuve</li> <li>– Le contrat de travail</li> <li>– Le temps de travail</li> <li>– Licenciement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>25</li> <li>31</li> <li>32</li> <li>33</li> <li>34</li> </ul>
Construire une argumentation juridique pertinente au regard du problème posé	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rédaction de conclusions</li> <li>– Plaider un dossier devant le CPH</li> <li>– Rédaction de décision</li> <li>– La preuve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>23</li> <li>24</li> <li>28</li> <li>31</li> </ul>
Présenter et négocier une solution transactionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conseiller du salarié</li> <li>– Assistance juridique des salariés</li> <li>– Bureau de conciliation et d'orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>21</li> <li>29</li> <li>30</li> </ul>
Gérer les contentieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Défenseur syndical</li> <li>– Plaider un dossier devant le CPH</li> <li>– Procédure prud'homale</li> <li>– Président d'audience</li> <li>– Le référé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>22</li> <li>24</li> <li>26</li> <li>27</li> <li>35</li> </ul>
Assurer une veille juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Actualité jurisprudentielle</li> <li>– Lire un arrêt de la Cour de cassation</li> <li>– Journées de formation des acteurs du juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>36</li> <li>37</li> <li>38</li> </ul>

\* Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle. Définition du COPANEF de juin 2017.

N'oubliez pas notre service de **VALORISATION DU PARCOURS MILITANT** en page 42.

# VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

**VOTRE PARCOURS DE FORMATION ET VOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE PEUVENT VOUS PERMETTRE DE PRÉPARER OU D'ENVISAGER UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL GARANTISSANT VOTRE EMPLOYABILITÉ.**

Les contenus des programmes de nos parcours de formation en lien avec l'exercice de l'activité syndicale sont transposables et transférables dans des activités professionnelles dans les domaines de la santé au travail, du droit du travail, de la gestion et du management...

Les utiliser pour obtenir un diplôme, une certification qualifiante est une possibilité qui vous est donnée pour **garantir votre employabilité.**

Pour vous informer sur ce dispositif en lien avec le CNAM, l'IREFE, avec la CFTD Île-de-France, organise deux matinées d'information.

## le cnam

**50  
PLACES**

**PLACES LIMITÉES À 50 PERSONNES PAR MATINÉE.  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MAIL AUPRÈS DE  
MURIELLE.PEAN@IREFE.FR**

**OPTION 1  
MATINÉE D'INFORMATION  
DE 9H30 À 12H00**



**OPTION 2  
SUIVIE D'UN ATELIER  
DE PRÉ-ORIENTATION  
SI VOUS LE SOUHAITEZ  
DE 14H00 À 18H00**

**2  
DATES**



# COMMENT PARTIR EN FORMATION ?

*VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES  
SUIVANTES LES CARACTÉRISTIQUES  
ESSENTIELLES DE CHACUN DES CONGÉS  
FORMATION POUR LES CONSEILLERS  
PRUD'HOMMES, DÉFENSEURS SYNDICAUX  
ET CONSEILLERS DU SALARIÉ.*



# 3

## PRINCIPES CLÉS

### DU CONGÉ DE FORMATION

**1**

#### **LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION**

La lettre doit parvenir à l'employeur au moins 30 jours à l'avance pour une absence supérieure ou égale à trois jours et au moins 15 jours à l'avance dans les autres cas.

**2**

#### **LE DÉLAI DE RÉPONSE**

L'employeur est tenu d'accepter la demande de formation pour les CPH et défenseurs syndicaux. dans tous les cas, il doit maintenir le salaire.

**3**

#### **LE DROIT À LA FORMATION**

##### **Conseillers prud'hommes :**

En plus de la formation obligatoire organisée par l'ENM, le droit à la formation prud'homale est égal à 36 jours pour un mandat de quatre ans sans pouvoir excéder 12 jours sur une année (articles D1442-1 à D1442-10).

##### **Défenseurs syndicaux :**

Le droit à la formation est de deux semaines (soit 12 jours) par mandat de quatre ans (articles D1442-7 à D1442-10).

##### **Conseillers du salarié :**

Pas de droit spécifique à la formation. Vous devez utiliser le congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS), art. L2145-1 à 5 du Code du travail.

1

**JE CONTACTE  
L'IREFE POUR  
CONNAÎTRE LES  
DISPONIBILITÉS**

ET JE FAIS MA  
DEMANDE DE  
CONGÉ FORMATION  
AUPRÈS DE MON  
EMPLOYEUR PAR  
ÉCRIT.

2

**J'ENVOIE  
LE BULLETIN  
D'INSCRIPTION  
À L'IREFE.**

L'INSCRIPTION  
N'EST DÉFINITIVE  
QU'APRÈS  
CONFIRMATION  
DE L'IREFE.

3

**JE REÇOIS UNE  
CONFIRMATION  
D'INSCRIPTION  
DE L'IREFE.**

4

**JE REÇOIS  
15 JOURS AVANT  
LE DÉBUT DU STAGE  
LA CONVOCATION**

QUI ME CONFIRME  
LA DATE, L'HEURE  
AINSI QUE LE LIEU DE  
LA FORMATION. J'EN  
DONNE COPIE À MON  
EMPLOYEUR.

5

**JE TIENS MON  
EMPLOYEUR  
INFORMÉ DE TOUTE  
MODIFICATION  
(CHANGEMENT DE  
DATES, DE LIEU...).**

6

**JE PARTICIPE  
À LA FORMATION  
SINON**

**JE PRÉVIENS  
L'IREFE EN CAS  
D'ANNULATION  
OU DE RETARD.**

7

**JE DONNE UNE  
COPIE À MON  
EMPLOYEUR DE  
MON ATTESTATION  
DE STAGE**

REMISE  
EN MAIN PROPRE  
LE DERNIER JOUR DU  
STAGE. J'ARCHIVE LES  
ORIGINAUX DE MON  
ATTESTATION ET DU  
PROGRAMME POUR  
UNE UTILISATION  
ULTÉRIEURE.

7

# ÉTAPES CLÉS

POUR PARTIR  
EN FORMATION

# SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION

**À RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE  
D'INSCRIPTION PAR COURRIER OU  
VIA NOTRE SITE INTERNET, NOUS  
VOUS ADRESSONS SIMULTANÉMENT :**



**UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION PAR MAIL.**



**DANS LE MÊME TEMPS, VOUS DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE  
DE CONGÉ FORMATION AUPRÈS DE VOTRE EMPLOYEUR  
(VOIR NOS MODÈLES PAGE 49).**



**UNE QUINZAINE DE JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE,  
NOUS ENVOYONS VOTRE CONVOCATION À VOTRE DOMICILE,  
FIXANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA FORMATION  
(HORAIRES, LIEUX, DOCUMENTS ÉVENTUELS À APPORTER).**



**À LA FIN DE LA FORMATION,  
NOUS VOUS REMETTONS UNE ATTESTATION DE STAGE  
ET LE PROGRAMME ET VOUS REMETTEZ UNE COPIE  
À VOTRE EMPLOYEUR.**

# DEMANDE D'INSCRIPTION

DATE

SIGNATURE DU STAGIAIRE

## STAGIAIRE (VOUS)

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL. PORTABLE \_\_\_\_\_

TÉL. PROFESSIONNEL \_\_\_\_\_

ADRESSE PERSONNELLE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## FORMATION

FORMATION CHOISIE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

DATE CHOISIE \_\_\_\_\_

## AFIN DE MIEUX VOUS CONNAÎTRE

VOTRE DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

FEMME  HOMME

AVEZ-VOUS DÉJÀ SUIVI UNE FORMATION DE L'IREFE ?

OUI  NON

### JE SUIS CONSEILLER PRUD'HOMME À :

CONSEIL : \_\_\_\_\_

SECTION : \_\_\_\_\_

DEPUIS : \_\_\_\_\_

EN EMPLOI  DEMANDEUR D'EMPLOI  RETRAITÉ

### JE SUIS DÉFENSEUR SYNDICAL :

EN EMPLOI  DEMANDEUR D'EMPLOI  RETRAITÉ

### JE SUIS CONSEILLER DU SALARIÉ :

EN EMPLOI  DEMANDEUR D'EMPLOI  RETRAITÉ

# irefe

SE FORMER POUR AGIR

INSTITUT RÉGIONAL D'ÉTUDES,  
DE FORMATION ET D'EXPERTISES

78 rue de Crimée 75019 PARIS

Tél 01 42 03 05 05

[contact@irefe.fr](mailto:contact@irefe.fr)

[WWW.IREFE.COM](http://WWW.IREFE.COM)

## EMPLOYEUR

NOM, RAISON SOCIALE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITÉ \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

VOTRE SYNDICAT \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





# MODÈLES

# DE DEMANDE

# DE CONGÉ

## CONSEILLER PRUD'HOMME

---

*Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,*

*J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du ..... au ..... pour suivre une action de formation pour les conseillers prud'hommes, conformément à l'article L.1442-2 du Code du travail.*

*Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 PARIS, pour le compte de l'ISEFOJ.*

*Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.*

*Fait à ....., le ..... + Signature*

## DÉFENSEUR SYNDICAL

---

### SECTEUR PRIVÉ

*Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,*

*J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du ..... au ....., pour suivre une action de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément à l'article L.1453-7 du Code du travail.*

*Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 PARIS.*

*Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.*

*Fait à ....., le ..... + Signature*

## CONSEILLER DU SALARIÉ

### CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

---

### SECTEUR PRIVÉ

*Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,*

*Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... (et du ..... au ..... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ..... jours, au titre du CFESS, conformément aux articles L2145-1 à 5 du Code du travail.*

*Ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 PARIS. Cet organisme est agréé par la Directe et habilité à dispenser les formations au titre de l'article L2135-12 du Code du travail par délégation de l'ICEFS - CFDT arrêté du 19/01/2017 - publié au JO du 22/01/2017.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Fait à ....., le ..... + Signature*

# CALENDRIER 2021

## JANV01

---

**26 AU 28** DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.22

## FÉVR02

---

**09** LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION (IREFE) P.37  
**10 AU 12** ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.29  
**10 AU 12** LA PREUVE (IREFE) P.31  
**10 AU 12** LE RÉFÉRÉ (IREFE) P.35

## MARS03

---

**01 ET 02** PRÉSIDENT D'AUDIENCE (IREFE) P.27  
**01 AU 03** RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.23  
**10 AU 12** RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.28  
**15 AU 17** LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.25  
**22 AU 24** PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (IREFE) P.24  
**29 AU 31** BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (LA DÉFENSE) P.30  
**31 AU 02 AVR** ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.29  
**31 AU 02 AVR** LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE (IREFE) P.34

## AVR04

---

**12 AU 14** DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.22  
**12 AU 14** LA PREUVE (IREFE) P.31

## MAI05

---

**03 AU 05** PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.26  
**06 ET 07** LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.32  
**10 AU 12** BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.30  
**17 AU 19** ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.29  
**19 AU 21** LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.25  
**28** LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL (IREFE) P.20  
**31 AU 02 JUIN** LE TEMPS DE TRAVAIL (IREFE) P.33

# JUIN 06

---

- 03 JOURNÉE DE FORMATION DES ACTEURS DU JURIDIQUE P.38
- 09 AU 11 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.23
- 14 AU 16 RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.28
- 14 AU 16 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.29
- 14 AU 16 BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.30
- 17 ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.36
- 28 ET 29 PRÉSIDENT D'AUDIENCE (IREFE) P.27
- 28 AU 30 PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (IREFE) P.24

# SEPT 09

---

- 13 AU 15 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.26
- 15 AU 17 DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.22
- 21 LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL (IREFE) P.20

# OCT 10

---

- 04 AU 06 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.29
- 05 AU 07 LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE (IREFE) P.34
- 11 AU 13 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (CRÉTEIL) P.23
- 11 AU 13 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.25
- 15 LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL (IREFE) P.20

# NOV 11

---

- 03 AU 05 PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (LA DÉFENSE) P.24
- 04 JOURNÉE DE FORMATION DES ACTEURS DU JURIDIQUE P.38
- 08 AU 10 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.26
- 08 AU 10 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.29
- 22 AU 24 LA PREUVE (IREFE) P.31
- 29 ET 30 PRÉSIDENT D'AUDIENCE (IREFE) P.27
- 30 AU 02 DÉC LE TEMPS DE TRAVAIL (IREFE) P.33

# DÉC 12

---

- 03 LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION (IREFE) P.37
- 06 AU 08 RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.28
- 09 ET 10 LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.32
- 16 ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.36



RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS  
ET LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES  
SUR [WWW.IREFE.COM](http://WWW.IREFE.COM)

# CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

**CONTACT@IREFE.FR**  
**01 42 03 05 05**

**UNIONS TERRITORIALES INTERPROFESSIONNELLES (UTI)  
DANS LESQUELLES SE DÉROULENT CERTAINES  
DE NOS FORMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE :**

**UTI PARIS**

7/9 RUE EURYALE DEHAYNIN  
75019 PARIS  
tél 01 42 03 88 00  
[utiparis@iledefrance.cfdt.fr](mailto:utiparis@iledefrance.cfdt.fr)

**UTI EST FRANCILIEN**

BOURSE DU TRAVAIL  
1 PLACE DE LA LIBÉRATION  
93000 BOBIGNY  
tél 01 48 96 35 05  
[utiestfrancilien@iledefrance.cfdt.fr](mailto:utiestfrancilien@iledefrance.cfdt.fr)

**UTI OUEST FRANCILIEN**

23 PLACE DE L'IRIS - LA DÉFENSE  
92400 COURBEVOIE  
tél 01 47 78 98 44  
[utiouestfrancilien@iledefrance.cfdt.fr](mailto:utiouestfrancilien@iledefrance.cfdt.fr)

**UTI SUD FRANCILIEN**

MAISON DES SYNDICATS  
12 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA  
91000 ÉVRY  
tél 01 60 78 32 67  
[utisudfrancilien@iledefrance.cfdt.fr](mailto:utisudfrancilien@iledefrance.cfdt.fr)



**irefe**  
78 RUE DE CRIMÉE  
75019 PARIS



LIKEZ  
ET COMMENTEZ  
NOS ACTUALITÉS



**WWW.IREFE.COM**



# *SE FORMER POUR AGIR*

*RETROUVEZ NOS FORMATIONS  
JURIDIQUES REVUES ET AUGMENTÉES  
DANS LE PROCHAIN CATALOGUE*

2022

*À PARAÎTRE DÈS DÉCEMBRE 2021*

WWW.IREFE.COM

01 42 03 05 05 – CONTACT@IREFE.FR

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS



**irefe**<sup>•</sup>  
SE FORMER POUR AGIR